



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

**Réponse à l'interpellation de Mme Katleen Boucher (AlternativeS/Les Verts)
déposée le 15 décembre 2017, relative à la sécurisation de la Place de la Gare.**

Dans son intervention, Mme la Conseillère communal Boucher relevait que selon elle : « *la place de la Gare ne semble pas en conformité avec la réglementation routière dans la mesure où le piéton qui se rend ou passe par la Gare se trouve à un moment ou à un autre sans trottoir, ni voie de cheminement propre* ». Elle demandait donc à la Municipalité de faire des propositions d'amélioration, même transitoires, afin de corriger cette situation qu'elle jugeait « *surréaliste et dangereuse aux heures de pointe, qui plus est exacerbée par l'ouverture du chantier Margencel* ».

En séance, la Municipalité par la voix de son Syndic, F. Borloz, a donné plusieurs éléments de réponse lors d'un échange avec l'interpellatrice et d'autres Conseillers. Par la présente, la Municipalité répond de la manière complémentaire aux questions de l'interpellatrice :

1. La Municipalité est-elle informée des difficultés évoquées dans le corps de l'interpellation ?

- *La Municipalité est évidemment consciente de la situation prévalant sur la Place de la Gare et ne s'en satisfait pas. Force est néanmoins de constater qu'à ce titre, Aigle est pour le moins victime de son succès et de son caractère central pour le Chablais, puisque la fréquentation importante de la place est surtout liée au fait que la gare d'Aigle est la plus importante sur la ligne du Simplon après celle de Lausanne. Le chaos qui peut être constaté aux heures de pointe, mais également en dehors de celles-ci certains jours, en est hélas le corrolaire.*

2. Y a-t-il un compte rendu de la police au niveau des infractions ?

- *D'une manière générale, la Police intercommunale du Chablais vaudois transmet aux Municipalités de son périmètre d'intervention, une statistique des infractions commises sur leur territoire et ce de manière hebdomadaire. Depuis l'automne 2017, à la demande de l'exécutif aiglon, un point spécifique est effectué concernant la zone de la Place de la gare et de ses abords.*

3. La Municipalité compte-elle y remédier, même à titre transitoire, durant les deux ans ou plus que durera le chantier en cours, ainsi que les autres constructions projetées ?

- *Comme déjà expliqué lors de la séance du Conseil communal du 15 décembre dernier, Aigle vit une situation comme d'autres communes l'ont vécue ou le vivront dans un avenir proche, où de nombreux chantiers parfois importants se déroulent en simultané ou se succèdent dans un laps de temps plutôt restreint. Dans une telle situation, des adaptations et des modifications vont devoir être effectuées en permanence pour assurer la sécurité des usagers. Une situation fixe, durable est tout simplement impensable dans de telles conditions.*

Néanmoins, tant les services communaux que les services de police n'économisent pas leur énergie et leurs compétences pour essayer de trouver des solutions, afin de garantir des conditions de sécurité maximales. Par exemple, le long de la Rue de Margencel, les piétons pourront, quelle que soit l'étape d'avancement des chantiers, continuer d'emprunter le trottoir Est. Pour les autres tronçons, les changements interviendront au fur et à mesure de l'évolution des chantiers. La situation est donc naturellement appelée à évoluer et les mesures sécuritaires seront adaptées.

4. La Municipalité compte-elle faire au plus vite le nécessaire pour sécuriser l'ensemble du périmètre « place de la Gare – carrefour Margencel » (prévention, signalisation, etc.) ?

- *Sachant que notre Autorité ne saurait se satisfaire de la situation actuelle et qu'il n'est pas envisageable d'installer les mesures évoquées dans le préavis municipal n°2016-16 avant la fin des travaux, elle a demandé, l'automne dernier déjà, à la Police intercommunale du Chablais vaudois d'intensifier sa présence pour tenter de réguler le trafic sur la Place de la Gare en dégageant les véhicules en attente sur le parking et la zone d'attente de Novassalles. Cette première mesure concrète n'a pas encore déployé de véritables incidences sur les statistiques d'infractions commises, elle a néanmoins déjà renforcé le sentiment de sécurité de certains riverains.*

Par ailleurs, les démarches déjà entreprises de concert avec les spécialistes de la circulation de la police intercommunale ont essentiellement permis de mettre en évidence la complexité du dispositif à mettre en place et les habitudes des usagers à modifier afin de sécuriser de manière durable le secteur. La Municipalité communiquera régulièrement sur les évolutions importantes de ce dossier sensible.

Enfin, il convient de rappeler que cette place de la Gare est encore appelée à évoluer, notamment par la réalisation d'importantes mesures de mobilités douces, validées dans le cadre du projet Chablais Agglo (projet d'agglomération de 2^{ème} génération, dit « PA II »), pour un montant d'environ CHF 950'000.-.

En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 18 juin 2018.

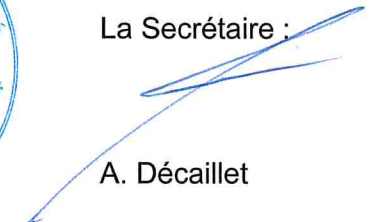
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :


F. Borloz



La Secrétaire :


A. Décaillet